

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B328-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B328

OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Richard MALLIE pour sa participation à la 5ème édition des Rencontres Internationales des Voitures Ecologiques (RIVE) les 7 et 8 octobre 2014 à Paris

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguielles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Institution

Objet : Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Richard MALLIE pour sa participation à la 5ème édition des Rencontres Internationales des Voitures Ecologiques (RIVE) les 7 et 8 octobre 2014 à Paris

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Monsieur Richard MALLIE, délégué à l'éco-mobilité, est convié à participer à la 5ème édition des Rencontres Internationales des Voitures Ecologiques (RIVE) organisée par L'Equipe des Rencontres Internationales des Voitures Ecologiques – Com'Publics à Paris, Porte de Versailles, Hall 4, Salle Océanie les 7 et 8 octobre 2014.

Ainsi il vous est proposé d'accorder un mandat spécial à Richard MALLIE pour sa participation à cet événement.

Exposé des motifs :

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a, par délibération N°2014_A088 du 22 mai 2014, délégué au

Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau communautaire doit accorder un mandat spécial à l' élu concerné pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'il accomplit.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Monsieur Richard MALLIE, délégué à l'éco-mobilité, est convié à participer à la 5ème édition des Rencontres Internationales des Voitures Ecologiques (RIVE) organisée par L'Equipe des Rencontres Internationales des Voitures Ecologiques – Com'Publics à Paris, Porte de Versailles, Hall 4, Salle Océanie les 7 et 8 octobre 2014.

Ainsi, compte tenu de sa délégation à l'éco-mobilité, il vous est proposé d'accorder un mandat spécial à Monsieur Richard MALLIE pour sa participation à cet événement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau et notamment « d'accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté

Vu l'avis de la Commission Aménagement de l'espace et mobilité en date du 10 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** un mandat spécial à Monsieur Richard MALLIE pour sa participation à la 5ème édition des Rencontres Internationales des Voitures Ecologiques (RIVE) les 7 et 8 octobre 2014 à Paris ;
- **AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et à prendre toutes décisions concernant ce dossier.

OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Richard MALLIE pour sa participation à la 5ème édition des Rencontres Internationales des Voitures Ecologiques (RIVE) les 7 et 8 octobre 2014 à Paris

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



06 OCT. 2014